



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 6 février 2017 à 19 h 30, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère, Diane Gargantini et M. le conseiller, Yves Sigouin.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, est également présent.

NOTE : Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 28 décembre 2016 (numéro 1099-2016), la population de Rivière-Rouge est de 4 477 et celle de La Macaza est de 1 039.

Par conséquent, pour l'année 2017, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,62 voix.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

001/06-02-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par le greffier.

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 (19 h)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 (19 h 15)

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2016-01-A – Fabrication, montage et fourniture d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente – Acceptation des ajouts proposés par le fournisseur à titre de compensation pour le retard de la livraison
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'aménagement intérieur de l'unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente – Appel d'offres numéro 2016-01-A – Abrogation de la résolution numéro 017/02-05-16-A

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 – Modification à la résolution numéro 023/07-11-16-A
2. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2017

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Embauche d'un pompier

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/06-02-17-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 5 décembre 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

003/06-02-17-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 (19 h)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19 h dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2016 à 19 h soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 (19 h 15)

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

004/06-02-17-A

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01-A – FABRICATION, MONTAGE ET FOURNITURE D'UNE UNITÉ D'URGENCE NEUVE DE MARQUE FORD 2015 OU PLUS RÉCENTE – ACCEPTATION DES AJOUTS PROPOSÉS PAR LE FOURNISSEUR À TITRE DE COMPENSATION POUR LE RETARD DE LA LIVRAISON

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 011/20-04-16-A, adoptée à la séance extraordinaire du 20 avril 2016, le conseil a adjugé le contrat pour la fabrication, le montage et la fourniture d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente, au soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Industries Lafleur inc. », pour un montant total de 200 872,82 \$ incluant la livraison et les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que, selon les documents de l'appel d'offres numéro 2016-01-A, l'échéance pour la livraison était fixée au 27 novembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'à titre de compensation pour ce retard, la compagnie « Industries Lafleur inc. » a proposé ce qui suit :

- le remboursement des frais d'inspection de l'unité d'urgence actuelle, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la fourniture d'un « seal » et d'un « splash kit protector » pour la génératrice Onan dans l'unité d'urgence actuelle;
- pour l'unité d'urgence neuve :
 - la prolongation d'un an de la garantie de base pour la carrosserie et les accessoires;
 - l'ajout sans frais des éléments suivants :
 - une caméra de recul;
 - des anneaux d'ancrage dans tous les tiroirs et tablettes;
 - quelques « Pac Tool Mounts » pour les murs coulissants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

D'accepter la proposition de la compagnie « Industries Lafleur inc. » relative à l'unité d'urgence neuve de marque Ford et à l'unité d'urgence actuelle, tel que décrit ci-dessus et tel qu'il appert des courriels transmis à la Ville les 1^{er} et 2 février 2017, le tout à titre de compensation pour le retard dans la livraison et ayant une valeur approximative de 3 200 \$.

ADOPTÉE

005/06-02-17-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'UNITÉ D'URGENCE NEUVE DE MARQUE FORD 2015 OU PLUS RÉCENTE – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01-A – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 017/02-05-16-A

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer le suivi de l'appel d'offres numéro 2016-01-A, le conseil a autorisé, par la résolution numéro 017/02-05-16-A, que soit approprié un montant maximum de 3 000 \$ à même le surplus accumulé de la Ville, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, pour l'aménagement intérieur de l'unité d'urgence neuve;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution afin de libérer ce montant de 3 000 \$ qui n'a pas été utilisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 017/02-05-16-A, adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2016.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

006/06-02-17-A

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017 – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 023/07-11-16-A

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 023/07-11-16-A, adoptée à la séance ordinaire du 7 novembre 2016, le conseil a fixé, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce calendrier et ladite résolution numéro 023/07-11-16-A afin d'y ajouter les dates suivantes de séances ordinaires à 19 h 30 :

- le lundi 6 mars 2017
- le lundi 3 avril 2017
- le lundi 5 juin 2017
- le mardi 4 juillet 2017
- le lundi 7 août 2017
- le mardi 5 septembre 2017
- le lundi 2 octobre 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

De modifier la résolution numéro 023/07-11-16-A, adoptée à la séance ordinaire du 7 novembre 2016, afin d'ajouter les dates ci-haut mentionnées à ladite résolution et au calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge.

Ainsi, les séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2017 auront lieu à 19 h 30 :

- le lundi 6 février 2017
- **le lundi 6 mars 2017**
- **le lundi 3 avril 2017**
- le lundi 1^{er} mai 2017
- **le lundi 5 juin 2017**
- **le mardi 4 juillet 2017**
- **le lundi 7 août 2017**
- **le mardi 5 septembre 2017**
- **le lundi 2 octobre 2017**
- le mercredi 15 novembre 2017
- le lundi 4 décembre 2017

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Qu'un avis public du contenu du calendrier modifié soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

ADOPTÉE

007/06-02-17-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2017 se détaille comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Administration générale :	0 \$
Sécurité publique :	36 290,58 \$
Loisirs et culture :	1 271,34 \$
Frais de financement :	- 4 341,58 \$
Total :	33 220,34 \$

Dépenses d'immobilisations

Sécurité publique :	183 423,66 \$
Total :	183 423,66 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

008/06-02-17-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE

EMBAUCHE D'UN POMPIER

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche de M. Mathieu Saint-Denis à titre de pompier volontaire au Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, secteur L'Annonciation/Marchand, et ce, à compter du 6 février 2017, lequel pompier étant assujéti à une période de probation d'un an à compter des présentes.

Que ce pompier volontaire ainsi embauché soit rémunéré aux conditions établies pour les pompiers volontaires.

ADOPTÉE

009/06-02-17-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 36.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse